

prompt : la racine faisait défaut au pied de l'arbre. Pour recruter le sénat et l'ordre équestre, on n'avait plus l'ancien ordre plébéien ; il avait disparu, soit dans les campagnes, soit même dans Rome, ou peu s'en faut. Ce qu'on trouvait dans Rome de plus notable, de plus élevé, de plus digne, de plus riche en dehors de l'ordre équestre, c'étaient des affranchis, c'est-à-dire d'anciens esclaves. Ce qu'on trouvait dans les provinces, c'étaient des familles placées elles-mêmes dans des conditions analogues à celles de Rome. D'une manière ou d'une autre, c'était donc l'esclavage qui recrutait la société, par cette raison toute simple que c'était l'esclavage qui travaillait et qui cultivait ; la société romaine d'alors se repeuplait par les esclaves comme les sociétés modernes se repeuplent par les paysans.

Mais entre les esclaves romains et nos paysans, la parité est loin d'être complète. La classe servile était une classe et non une race. Non-seulement elle était sans aucune homogénéité d'origine, de langue, de culte, de mœurs, d'esprit, même dans l'intérieur d'une même province. Mais un fait plus frappant encore, c'est que la classe servile se composait de beaucoup plus d'hommes que de femmes. C'étaient des travailleurs qu'on achetait au marché ou qu'on recrutait au loin pour le besoin qu'on en avait, et comme de raison on choisissait de préférence le sexe le plus robuste. Ajoutez à cela la vie malsaine, les mauvais traitements, la honte, le désespoir, la corruption, et il sera facile de comprendre que cette classe servile, si elle était la pépinière de l'empire romain, n'était qu'une pépinière insuffisante. Elle suppléait un peu à la stérilité des classes supérieures, mais elle-même était encore bien stérile.

Il fallait donc que l'esclavage à son tour, et par l'esclavage la société tout entière, se recrutât au dehors. Il aurait fallu la traite, là comme dans nos colonies, pour que le monde romain eût des cultivateurs et des ouvriers d'abord, puis même des citoyens et des soldats, puis même des chevaliers et des sénateurs. Il aurait fallu la victoire pour amener des captifs barbares dont la nation conquérante et civilisée pût se recruter ; mais la victoire commençait à faire défaut aux armes romaines, et on était réduit maintenant à la chercher bien loin. Il aurait fallu la piraterie ; mais la piraterie à l'intérieur, réprimée par de sages lois, devait peu contribuer au recrutement de l'empire ; la piraterie au dehors, c'était encore la guerre, et la guerre contre des peuples qui en général savaient se défendre.

Aussi, au second siècle et sous Marc Aurèle, sinon plus tôt, s'introduisit la dangereuse coutume d'amener les barbares dans l'empire, non plus seulement à titre de prisonniers ni d'esclaves, mais à titre d'alliés, d'auxiliaires, de soldats, même de colons. Ce n'était plus les cadres de l'esclavage, mais ceux de l'armée et de la culture qu'ils venaient remplir. Marc Aurèle pratiqua sur une grande échelle cette transplantation sur le sol romain d'ennemis vaincus ou pacifiés. Des cohortes entières de Germains ou de Sarmates, soumises ou achetées, portèrent leurs enseignes barbares à côté des aigles romaines. Des tribus entières de colons germaniques furent transplantées jusqu'en Italie, aux portes de Ravenne, à quelques journées de Rome. Douleureuse ressource et périlleuse expérience ! L'empire romain se recrutait parmi ses ennemis. Le temps n'était pas éloigné où, à la suite des colons barbares à qui on donnait des terres dans le sein de l'empire, d'autres

colons barbares viendraient en prendre de force. L'invasion soumise et pacifique des colons de Marc Aurèle coïncidait avec les préludes armés et violents de la grande invasion du cinquième siècle.

En effet, on le comprend sans peine, l'affaiblissement du dedans amenait les dangers du dehors. Trajan avait bravé jusqu'au fond de leurs forêts les barbares de la Dacie et ajouté de ce côté-là de vastes contrées à l'empire. Hadrien, sans être agressif et tout en abandonnant quelques conquêtes évidemment précaires, Hadrien, moins par des faits d'armes que par la discipline de son armée, par l'habileté d'une diplomatie à la fois bienveillante et digne, avait encore tenu les ennemis en respect. Antonin, quoique un peu plus mollement, avait gardé intacte la frontière de l'empire et l'ascendant du nom romain. Mais Marc Aurèle, moins heureux, avait été réduit à une situation défensive ; sous lui le péril avait été imminent pour l'empire, imminent pour l'Italie et pour Rome, et ses victoires avaient laissé la frontière maintenue, non agrandie, l'honneur sauf, non l'avenir assuré. Ce n'était pas sans doute, comme ce fut au siècle suivant, l'heure de l'extrême péril et des plus imminentes angoisses ; mais déjà le nom de Rome était moins glorieux ; la trompette de ses vélites moins redoutée sur l'autre rive du Rhin ou du Danube ; l'épée de César et même de Trajan trop lourde pour ses mains affaiblies.

Ainsi donc, si nous remontons aux principes que nous avons posés, c'était l'esclavage, c'était la révolte contre la loi du travail qui amenait la ruine de l'empire romain comme elle avait amené la ruine des autres empires païens. L'esclavage, par l'insuffisance et la mauvaise direction du travail, appauvrisait l'empire ; l'esclavage, par la condition

malsaine des uns, par la condition trop désœuvrée des autres, ruinait la santé de l'empire ; l'esclavage, devenu par la force des choses la pépinière unique de la population, ne la recrutait que d'une manière insuffisante, et la population décroissait¹.

Et n'était-ce pas juste après tout ? S'il est vrai que les familles qui, en vertu de l'exception la plus évidemment providentielle, se trouvent dispensées de la loi du travail manuel, souffrent pourtant de cette dispense et, comme nous le disions, s'affaiblissent ; qu'est-ce pour une nation, qui, tout entière, systématiquement, sans l'ombre d'une dispense d'en haut, s'est révoltée contre l'arrêt divin et a rejeté le fardeau du travail, plus lourd à la fois et moins fructueux, sur les épaules d'un certain nombre de captifs, qu'elle n'appelle même pas des hommes ? Comment voulez-vous qu'elle n'ait pas tari dans son sein la richesse, la santé, la race ? Malheur à la nation qui évite le travail ! Malheur surtout à la nation qui le méprise !

Ainsi ont passé tous les peuples de l'antiquité, et nul d'entre eux, si ce n'est les Romains, n'a atteint l'âge qui est aujourd'hui celui de la plupart des nations, encore jeunes parce qu'elles sont encore un peu chrétiennes, de notre Europe.

Je n'ai pas voulu interrompre la suite des idées et je ne me suis pas arrêté au détail des faits qui peuvent leur servir de preuve. Ces faits, d'ailleurs, sont répandus dans tout ce livre et dans ceux qui l'ont précédé. Quelques

¹ Ces résultats sont développés dans la longue et importante étude, maintenant achevée, de M. Merivale, *History of the Roman under the empire*, Londres, 1862. J'aurais dû aussi, dans mes précédents chapitres sur l'esclavage, mentionner l'aide que j'ai trouvée dans l'ouvrage vraiment capital de M. Wallon : *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*.

indications seulement pour montrer que l'époque antonine n'avait pas amené la guérison de ces plaies.

Voulez-vous, par exemple, juger de ce qu'était, au milieu de sa splendeur, la pauvreté de la ville de Rome? Rome était depuis plus de deux cents ans une ville de désœuvrés, de solliciteurs et de mendiants. Un des grands soucis des empereurs et une des grandes charges de leur budget étaient ces deux ou trois cent mille fainéants¹ que l'espérance du blé gratuit faisait venir à Rome de tous les bouts du monde. Il fallait satisfaire à leurs besoins et ne pas trop accroître leur nombre. Nous ne savons pas si leur nombre croissait, mais nous savons que leurs besoins allaient en augmentant. Outre les distributions de blé, que nous estimons à 240 sest. (60 francs) par tête et par an, les largesses en argent augmentaient de règne en règne. Par an et par tête, celles d'Auguste avaient été, en moyenne, de 61 sest.; sous Néron, elles s'élevèrent à 71; sous Vespasien, à 90; sous Trajan, à 150; sous Ha-

¹ Il faudrait même quadrupler ce nombre, selon le savant Gregorovius, qui cite M. de Bunsen et l'histoire romaine de Hœck (*Römische Geschichte*, Brünswick, 1845). D'après ces savants, Rome n'aurait pas compté moins de 2,265,000 habitants, parmi lesquels la *plebs urbana* (les citoyens pauvres prenant part aux distributions publiques) n'aurait pas été moindre de 1,250,000. Ce chiffre me paraît de toute impossibilité, par rapport à la superficie de Rome, même en reculant son enceinte au *maximum* que les témoignages historiques permettent. Ce chiffre de 1,250,000 frumentés, sur lequel ces savants basent tous leurs calculs, me paraît fondé sur une interprétation erronée de l'inscription d'Ancyre. L'expression *ducenta millia nominum* qu'emploie cette inscription comprend les femmes aussi bien que les hommes, et il n'y avait pas lieu de doubler ce chiffre pour obtenir le chiffre véritable de la population. Un Allemand moins qu'un autre aurait dû commettre cette erreur; mais, même en Allemagne, *aliquando bonus dormitat Homerus*. Dans *les Césars*, en décomposant, comme le font ces savants écrivains, les différentes classes de la population de Rome, j'étais arrivé au chiffre d'un million environ, qui me paraît bien suffisant.

drien, à 142; sous Antonin, financier sévère, à 159; sous Marc Aurèle, toujours plus faible que ses devanciers, à 263¹. Ainsi allaient croissant, ou la faiblesse dans le pouvoir ou le désœuvrement et la misère du peuple.

Voulez-vous juger maintenant ce qu'était l'Italie, qui aurait dû être le cœur de l'empire, la pépinière du sénat, la nation gardienne du monde romain? Ce cœur de l'empire ne lui rendait le sang qu'appauvri. Les levées d'hommes en venaient à se faire surtout dans les provinces; c'était assez, soit pour les forces de l'Italie, soit pour ses goûts militaires, de fournir les 20,000 prétoriens ou autres qui fo-

¹ Auguste en 46 ans de règne, donne 9 congiaires, val. 2820 sest. par tête.

Tibère.	25	—	5	—	888	—
Caligula.	3	—	2	—	600	—
Claude.	13	—	3	—	600	—
Néron.	14	—	3	—	1000	—
Vespasien.	9	—	3	—	900	—
Titus.	2	—	1	—	—	—
Domitien.	15	—	3	—	900	—
Nerva.	2	—	1	—	500	—
Trajan.	19	—	3	—	2600	—
Hadrien.	21	—	7	—	4000	—
Antonin.	22	—	9	—	3200	—
Marc Aurèle et Verus.	19	—	7	—	5000	—

(Voy., pour les premiers empereurs, Tacite, Suétone; pour Auguste, le *Lapis ancyranus*; pour tous, les monnaies, Dion, et le manuscrit de la bibliothèque de Vienne sur les libéralités des empereurs.)

Il faut ajouter à ces libéralités le legs de César, qui fut de 500 sesterces par tête; — celui d'Auguste, de 40 millions de sesterces à distribuer; plus, 3,500,000 pour les tribus, etc. : mais qui ne fut pas payé par Tibère; — celui de Tibère, qui fut de 25 millions de sesterces; — 900,000,000 de sesterces de dettes remis par Hadrien; — une autre remise de dettes par Marc Aurèle.

Il serait intéressant de connaître le nombre des parties prenantes; César l'avait réduit à 150,000 hommes; sous Auguste il a varié de 200 à 520,000. (Suétone, in *Aug.*, 41; *Lapis ancyr.*; Dion, LV, p. 554.) De Trajan à Marc Aurèle — selon le manuscrit de Vienne, il fut de 500,000. Depuis, il tomba; il n'était que de 155,000 sous Septime Sévère.

maient la garnison de Rome. Pour combattre ce mal, Trajan et Marc Aurèle en étaient réduits à de pauvres et faibles remèdes législatifs; à interdire l'émigration, à rattacher au sol italique par des liens forcés les familles des sénateurs, c'est-à-dire cinq ou six cents familles dont plusieurs n'étaient pas même riches! Auguste, lui, avait voulu remonter vers la source du mal, combattre le célibat et la stérilité des mariages. Mais la loi d'Auguste était de ces lois qu'on élude toujours; n'y eût-il eu que la faveur impériale qui, par diplôme, dispensait les gens d'avoir des enfants¹. Et quand même la loi d'Auguste eût été exécutée, qu'en pouvait-on attendre? Trois enfants par mariage, c'était le phénomène qu'elle demandait et qu'elle récompensait, c'est-à-dire un nombre inférieur à la moyenne chez tous les peuples chrétiens, et un nombre qui ne saurait suffire au maintien de la population.

Voulez-vous enfin juger ce qu'étaient les provinces ou au moins la population romaine des provinces? Rappelez-

¹ Sur ces concessions du *jus trium liberorum*, voy. Dion, LV, 2; Suétone in *Cl.*, 19; Pline, *Ep.*, II, 15, X, 2, 95, 96; Martial, II, 91, 92, où il demande à Domitien cette concession et, après l'avoir obtenue, répudie sa femme. Trajan est avare de ces concessions. Pline, *Ep.*, X, 2.

Aucun des empereurs romains, excepté Marc Aurèle, ne laissa après lui une nombreuse famille. Les poètes et hommes de lettres célèbres de l'empire romain, ou ne se marièrent pas, comme Horace, Virgile, etc., ou, mariés, ne laissèrent point d'enfants; ainsi Ovide, Lucain, Stace, Silius Italicus, les deux Pline, Suétone, Martial.

Le nombre des célibataires était supérieur, au temps d'Auguste, à celui des hommes mariés. Dion, LVI, 1. « Asinius Rufus a agi en bon citoyen en devenant père d'une nombreuse famille, en ce siècle où l'on redoute même un fils unique. » Pline, *Ep.*, IV, 15. « Les honneurs rendus au fils de Spurrina encourageront les citoyens à devenir pères, » dit-il encore, II, 7. — Claude accorde la liberté à un gladiateur père de quatre enfants, avertissant le peuple de songer aux avantages de la paternité, qui profitait même à un gladiateur. Suétone, in *Cl.*, 21.

vous ce seul fait qu'on avait fait partout des citoyens romains et que les citoyens romains manquaient partout. La milice, qui jadis se recrutait exclusivement parmi les citoyens romains, était au contraire devenue la porte par laquelle on entra dans la cité romaine.

Je ne puis m'empêcher de m'arrêter ici et de penser aux lamentations que nous avons tant de fois entendues sur la décadence et la pauvreté de l'Italie moderne, de l'Italie morcelée, dépendante, asservie au Pape et à l'étranger. Elle était bien plus forte et bien plus heureuse sans doute quand elle était une et libre sous la domination de Commode ou de Dioclétien! Elle avait une population de dix millions d'hommes tout au plus¹; elle en a une de vingt millions. La moitié peut-être de cette population était esclave: personne ne l'est. L'Italie d'alors ne fournissait guère d'autres soldats que les vingt mille hommes de la garde de Rome: en notre siècle, sans parler des armements excessifs de l'heure actuelle, le seul roi de Naples, sans trop grever le pays, a eu cent mille hommes. Les plaies actuelles de la Péninsule, l'insalubrité des marais Pontins, l'infection des Maremmes, la désertion de la campagne romaine, la fièvre de certains quartiers et de certaines saisons à Rome, tout cela existait dès le temps de l'empire romain: Horace et Cicéron s'en plaignent comme M. de Tournon; César travailla comme les Papes à dessécher les marais Pontins. Il y a plus; au temps de l'ancienne Rome, on ne se plaint pas seulement de tel ou tel canton; on se plaint en général de l'insalubrité et de l'abandon de l'Italie; à partir du temps de Marc Aurèle, une peste quelconque y devient à peu

¹ Voyez les *Césars*. Claude, II, t. II, p. 75.

² *Ibid.*, Jules César, I, t. I, p. 14.

près endémique : aujourd'hui, au contraire, on va en Italie pour y guérir. Par suite de la rareté des denrées, Dioclétien en vint à établir une loi de *maximum*, impuissante et tyrannique comme elles le sont toutes : sans loi de *maximum*, la vie en Italie est abondante et à bon marché. Voyez combien le gouvernement unitaire sous un caporal dalmate réussissait à l'Italie antique, et combien il est urgent d'imposer à l'Italie moderne le gouvernement unitaire sous un caporal niçois ou savoyard !

Il faut donc le dire, l'ère des Antonins a été une halte, mais rien qu'une halte. Par leur sagesse ; par leur esprit si différent de celui des premiers Césars ; par la simplicité au moins relative de leur vie et de leurs mœurs ; par leur respect pour la vie municipale de l'empire ; par ces efforts intelligents et généreux pour réagir contre l'esclavage qui eussent amené des efforts pour réhabiliter le travail ; par la tolérance pour le christianisme qui serait sortie de ce progrès et qui avait commencé à en sortir ; les Césars du second siècle ont suspendu le mal. Un seul règne peut-être eût suffi pour affermir ce progrès et pour transformer cette halte dans la voie du mal en un pas dans la voie du bien. Mais, ou parce que les germes mauvais trop longtemps comprimés se firent jour enfin ; ou parce que les calamités extérieures rejetèrent l'empire dans le trouble, la superstition et l'égoïsme ; ou peut-être enfin parce que certains dons manquèrent au caractère et à l'esprit de Marc Aurèle ; nous avons vu que, dès son temps, la décadence reprit son cours. Tout en gardant les traditions de ses prédécesseurs, il les affaiblit ; et surtout, si tant est qu'il y eut une tradition de tolérance, il ne la garda pas. L'empire sous lui, et encore plus après

lui, recommença à s'appauvrir, à s'affaiblir, à se dépeupler.

§ II. — SITUATION MORALE DU MONDE ROMAIN.

Au point de vue moral, maintenant — je ne veux pas reprendre une fois de plus l'énumération des vices inhérents aux sociétés païennes. Je ne veux que rappeler quelques traits propres d'abord à montrer que la Rome de Marc Aurèle, malgré le progrès que nous avons remarqué avec joie, n'était malheureusement pas encore trop différente de la Rome de Néron, et ensuite indiquer avec une certaine précision jusqu'à quel point et dans quelle mesure le monde païen de Marc Aurèle était inférieur au monde chrétien d'aujourd'hui.

D'abord, dans le sens même le plus vulgaire du mot, on était moins honnêtes gens. Ainsi, bien que cette époque fût passablement avancée en fait de finances, qu'on sût fort bien le prix de l'argent, qu'on n'eût pas autrement goûté à le laisser dormir, le crédit ne joue dans la vie d'alors qu'un faible rôle : pourquoi ? Parce que la fraude, le manque de parole, la banqueroute étaient trop à craindre : on dit quelquefois aujourd'hui que la Bourse est un coupe-gorge ; la Bourse d'alors eût été un bien autre coupe-gorge. Au contraire, le dépôt, les périls du déposant, les devoirs du dépositaire jouent dans l'antiquité un très-grand rôle et chez les jurisconsultes, et chez les moralistes, et chez les satiriques : pourquoi ? Parce que, n'osant pas toujours placer son argent, il fallait bien le déposer quelquefois chez autrui, et que cette marque de confiance que l'on